



COMMUNIQUE DE PRESSE

Sous embargo jusqu'au jeudi 19 février 2009, 11 h 30 a.m.



Les entreprises canadiennes d'électricité s'engagent dans l'*Électricité durable*

TORONTO, Ont. – L'Association canadienne de l'électricité (ACÉ) a lancé aujourd'hui un programme nouveau et complet qui engage ses entreprises d'électricité membres à assurer un avenir plus durable pour l'électricité. Le programme a pour objet de concentrer l'attention collective des entreprises sur le développement durable, qui englobe les aspects environnementaux, économiques et sociaux de leurs activités. Les entreprises membres de l'ACÉ seront appelées à mener des stratégies et des activités qui répondent aux besoins des clients, des intervenants et des collectivités où elles sont implantées tout en protégeant et en valorisant les ressources humaines et naturelles qui seront nécessaires dans l'avenir.

« L'ACÉ approfondit son engagement en faisant de la participation au programme *Électricité durable* une condition d'adhésion à l'Association, a affirmé Pierre Guimond, président-directeur général de l'organisme. Nous voulons que l'industrie canadienne de l'électricité soit reconnue comme un véritable chef de file du développement durable dans le monde. »

« Notre objectif est d'encourager les entreprises à viser l'excellence et à intégrer les principes de l'*Électricité durable* à tous les aspects de leurs activités », a pour sa part indiqué Pat Youzwa, président-directeur général de SaskPower et président du programme *Électricité durable*.

« La transparence d'*Électricité durable* et le respect de ses exigences seront garantis par un Comité consultatif public et par l'existence d'un processus de vérification par une tierce partie. On s'assurera ainsi que l'avenir de l'électricité est en bonnes mains au Canada », a enfin souligné Mike Harcourt, président du Comité consultatif public.

Le programme *Électricité durable* repose sur les quatre éléments suivants :

- 1) **Une politique de développement durable** – Les entreprises d'électricité membres se sont engagées à adhérer à dix principes directeurs, qui constituent l'assise du programme.
- 2) **Des indicateurs de performance et la présentation de comptes rendus** – Chaque principe directeur s'appuie sur des indicateurs et des paramètres précis, qui serviront à assurer le suivi de la performance globale de l'industrie en matière de développement durable. Les entreprises d'électricité rendront compte de leur performance pour chacun de ces indicateurs clés et les résultats de l'ensemble de l'industrie en matière de développement durable seront publiés dans un rapport annuel à l'intention des intervenants.
- 3) **Un comité consultatif public** - Un comité consultatif public, composé de Canadiens éminents et qualifiés, présentera une opinion et des conseils impartiaux au conseil d'administration de l'ACÉ sur la mise en œuvre d'*Électricité durable* et sur les améliorations à y apporter.
- 4) **Un processus de vérification externe** - La mise en œuvre d'*Électricité durable* sera vérifiée par un vérificateur externe impartial.





Les membres de l'Association canadienne de l'électricité (ACÉ) assurent des services quotidiens de production, de transport et de distribution d'électricité à des clients industriels, commerciaux, résidentiels et institutionnels dans tout le Canada. Tous les intervenants de l'industrie sont représentés dans cette association nationale : entreprises de service public à intégration verticale, négociants en énergie, fabricants et fournisseurs de matériel, de technologie et de services devant assurer le bon fonctionnement de l'industrie.

– 30 –

On peut prendre connaissance des modalités du Programme et connaître les membres du Comité consultatif public au www.ElectriciteDurable.ca

Renseignements complémentaires :

Francis Bradley
Vice-président, ACÉ
Tél. : 613-230-5027
Cell. : 613-218-6548
Courriel : bradley@canelect.ca

Élise Proulx
Tél. : 450-732-0788
Cell. : 514-660-0850
Courriel : elise.proulx@videotron.ca

